

**Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base
(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3)**

L'Autorité des marchés financiers publie pour consultation le projet de modification de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* (la « Ligne directrice »), s'appliquant aux coopératives de services financiers membres d'une fédération. La date prévue de la prise d'effet de la Ligne directrice modifiée est le 1^{er} avril 2019.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 23 novembre 2018. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Cyrille Bonou
Direction de l'encadrement du capital des
institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4645
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
cyrille.bonou@lautorite.qc.ca

Sylvain Roy
Direction de l'encadrement du capital des
institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4517
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
sylvain.roy@lautorite.qc.ca

Le 25 octobre 2018